

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 18 juin 2019

SÉANCE SPÉCIALE

Séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 18 juin 2019 à la Salle communautaire de l'église St-Thomas d'Aquin (porte 3), 6747 route Louis-S.-St-Laurent à Compton, à compter de 18h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général
3. Période de questions
4. Modification à la résolution 091-2019-03-19 - Engagement de la municipalité à poursuivre son programme de mesures compensatoires pour le débordement de l'ouvrage de surverse.
5. Achat d'un système de climatisation pour le chalet des Loisirs
6. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse, préside la présente séance.

2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général

Le directeur général dépose le certificat de l'avis de convocation des membres du conseil pour la tenue de la présente séance.

2.1 Ajouts à l'ordre du jour

191-2019-06-18

Considérant que tous les membres du Conseil sont présents à la présente séance et consentent à ajouter des points à l'ordre du jour de l'avis de convocation;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de l'avis de convocation :



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 18 juin 2019

6. Présentation du Règlement numéro 2019-161 décrétant un emprunt de 2 360 475 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme de Réfection et construction d'infrastructures municipales.
7. Adoption du Règlement numéro 2019-161 décrétant un emprunt de 2 360 475 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme de Réfection et construction d'infrastructures municipales.
8. Contrat de fourniture de membrane géotextile
9. Démolition et nettoyage du lieu de l'ancien puits sur le chemin de Hatley (Route 208)
10. Marquage du terrain de volley-ball au Récré-O-Parc
11. Période de questions

b. la levée de la séance devient le point 12.

Adoptée à l'unanimité

3. Période de questions

Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

4. Modification à la résolution 091-2019-03-19 - Engagement de la municipalité à poursuivre son programme de mesures compensatoires pour le débordement de l'ouvrage de surverse.

192-2019-06-18

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des précisions à la résolution 091-2019-03-19 adoptée le 13 mars 2019 dans le dossier du Développement résidentiel Massé – Phase III;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU de modifier le libellé de la résolution comme suit :

« **IL EST RÉSOLU** que la municipalité s'engage à :

- a. *faire parvenir au Ministère un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observée sur l'ensemble ou une partie de son territoire. Un délai maximal de trois ans après la transmission de l'engagement pourra être accordé par le Ministère selon l'envergure des travaux à réaliser. Le contenu minimal de ce plan est présenté à l'annexe de la présente;*
- b. *à assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu. Un délai maximal de cinq ans après l'approbation de ce plan pourra être accordé par le Ministère selon l'envergure des travaux à réaliser;*
- c. *à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement. »*

Adoptée à l'unanimité

cc : MELCC
9074 0226 Québec Inc.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 18 juin 2019

Urbanisme et réseaux
Dossier

5. Achat d'un système de climatisation pour le chalet des Loisirs

193-2019-06-18

Considérant que lors des camps de jour à chaque saison estivale ainsi que lors des joutes de soccer au Récré-O-Parc, les animateurs ainsi que les jeunes ne peuvent se rafraîchir lors de canicules et journées chaudes de l'été;

Considérant que l'acquisition d'un système de climatisation permettra à la fois de rafraîchir et d'améliorer le taux d'humidité du bâtiment en saison froide;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un appareil mural de 24 000 BTU de marque Elios chez Huppé réfrigération au coût de 2 900 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à la hauteur de 50% du Fonds loisirs, soit une somme de 1 522.32 \$ net et 50% à même les disponibilités du surplus non affecté, soit une somme de 1 522.32 \$ net.

Adoptée à l'unanimité

cc : LCVC
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

- 6. Présentation du Règlement numéro 2019-161 décrétant un emprunt de 2 360 475 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme de Réfection et construction d'infrastructures municipales.**

194-2019-06-18

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest présente l'objet du Règlement numéro 2019-161 décrétant un emprunt de 2 360 475 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme de *Réfection et construction d'infrastructures municipales*. Ce règlement a pour objet l'emprunt d'un montant correspondant à la subvention du programme de *Réfection et construction d'infrastructures municipales*. Les sommes empruntées serviront à renflouer le surplus non affecté de la municipalité.

- 7. Adoption du Règlement numéro 2019-161 décrétant un emprunt de 2 360 475 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme de Réfection et construction d'infrastructures municipales.**

195-2019-06-18

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 11 juin 2019;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé lors de cette même séance;

Considérant que le présent règlement a été dûment présenté séance tenante;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 18 juin 2019

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance;

Considérant qu'il a été possible pour toute personne d'obtenir une copie du règlement au plus deux jours avant la présente séance;

Considérant que des copies du présent règlement ont été rendues disponibles dès le début de la présente séance;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2019-161 décrétant un emprunt de 2 360 475 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme de Réfection et construction d'infrastructures municipales.

Adoptée à l'unanimité



**Règlement numéro 2019-161 décrétant un
emprunt de 2 360 475 \$ afin de financer la
subvention du ministère des Affaires
municipales et de l'habitation accordée dans
le cadre du programme de Réfection et
construction d'infrastructures municipales.**

Considérant que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec;

Considérant la confirmation de la subvention du ministère des Affaires Municipales et de l'habitation datée du 7 juin 2019 et jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, afin de permettre la réalisation du projet de construction d'un nouvel hôtel de ville;

Considérant que la subvention est versée sur une période de 20 ans;

Considérant qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 2 360 475 \$;

Considérant que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 juin 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires Municipales et de l'habitation dans le cadre du programme Réfection et construction d'infrastructures municipales, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 2 360 475 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 20 ans.

ARTICLE 3

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires Municipales et de l'habitation, conformément à la convention à intervenir entre le ministre des Affaires Municipales et de l'habitation et la Municipalité de Compton.

ARTICLE 4

Conformément à l'article 1072 du Code municipal, afin de pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, la municipalité affectera annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité.

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

8. Contrat de fourniture de membrane géotextile

196-2019-06-18

Considérant les prochains travaux de drainage sur certains chemins municipaux;

Considérant que de la membrane géotextile sera utilisée pour des tranchées drainantes;

Considérant la demande de prix auprès de deux fournisseurs;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de fourniture de membrane de type « géoroute » à J. Anctil inc. au coût de 8 151.90 \$ plus taxes et livraison;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Voirie municipale*

Adoptée à l'unanimité

cc : J. Anctil inc.
Travaux publics
Trésorerie

9. Démolition et nettoyage du lieu de l'ancien puits sur le chemin de Hatley (Route 208)

197-2019-06-18

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la démolition du bâtiment désuet qui se trouve près de l'ancien puits sur le chemin de Hatley et de nettoyer le site pour permettre une descente à la rivière;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 18 juin 2019

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'octroi de contrat de démolition et le nettoyage du lieu de l'ancien puits situé sur le chemin de Hatley (Route 208) à Excavation Camil Barrette inc., au coût de 5 334.84 \$ taxes incluses (4 871 \$ au net);
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Entretien et réparations infrastructures*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Excavation Camil Barrette inc.
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10. Marquage du terrain de volley-ball au Récré-O-Parc

198-2019-06-18

Considérant qu'il y a lieu de procéder au marquage du terrain de volley-ball au Récré-O-Parc;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de peinture au coût de 123 \$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du Fonds Loisir.

Adoptée à l'unanimité

cc : LCVC
Trésorerie

11. Période de questions

Personne n'est présent dans l'assistance

12. Levée de la séance

La séance est levée à 19h15

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.